



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

Mémoire au ministère des Finances
pour les consultations prébudgétaires de 2024
en prévision du prochain budget fédéral

L'Association canadienne des optométristes

Février 2024



Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la santé oculovisuelle de tous les Canadiens en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ou de Santé Canada, sous la direction d'un dirigeant principal de la vision.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada élargisse la liste des professions admissibles au programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour inclure les optométristes dans le but de réduire efficacement les problèmes d'accès aux soins auxquels font face les personnes vivant dans les milieux ruraux, les régions éloignées ou peu peuplées et les collectivités autochtones.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada honore son engagement de travailler en partenariat avec les collectivités autochtones afin d'améliorer les résultats en santé pour les gens et de veiller à ce que les systèmes de santé de notre pays respectent les besoins uniques des peuples autochtones en incluant des services de santé oculovisuelle et de soins de la vue appropriés par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone.



L'Association canadienne des optométristes (ACO) est ravie de participer à l'appel annuel de soumissions du ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2024. Comme nous, le gouvernement actuel reconnaît l'impératif d'atteindre l'équité en santé, en particulier pour les collectivités mal desservies. Il est essentiel, pour le bien-être global de tous les Canadiens, d'insister sur l'importance d'investissements substantiels visant à améliorer l'accès aux services de soins de la vue. Les optométristes de tout le pays désirent ardemment entamer un dialogue constructif, afin de tirer parti de leur expérience directe en tant que *fournisseurs de soins de santé primaires et de représentants des intervenants de première ligne en santé visuelle* ainsi que les propriétaires de petites entreprises. Le présent mémoire vise à fournir des renseignements qui nourriront l'élaboration de mesures et d'investissements dans le budget de 2024, dans le but de générer une économie inclusive qui favorise la santé oculovisuelle et les soins de la vue pour tous les Canadiens.

Le présent mémoire de l'ACO vise à mettre en évidence la volonté des optométristes canadiens de contribuer à une économie florissante et à une population en santé. Les efforts actuels ne suffisent pas, car la santé oculovisuelle n'est pas reconnue comme faisant partie intégrante de la santé globale ni comme un élément clé de la santé de la population. Plus précisément, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada n'ont pas de politique sur la vision. C'est pourquoi l'ACO exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître et à mettre en œuvre les trois recommandations énoncées dans le présent mémoire. Les optométristes savent très bien que 75 % des maladies et des problèmes oculovisuels sont traitables ou évitables¹. En démontrant qu'ils sont de véritables chefs de file pour offrir une meilleure vision à tous les Canadiens, les optométristes sont bien placés pour répondre à des enjeux économiques comme la productivité, l'employabilité et la mobilité. L'accès inadéquat aux services de santé oculovisuelle et de soins de la vue empêche de nombreux Canadiens d'atteindre leurs objectifs en matière de revenu et d'éducation.

Recommandation 1: Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la santé oculovisuelle de tous les Canadiens en investissant dans une stratégie nationale sur la vision par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ou de Santé Canada, sous la direction d'un dirigeant principal de la vision.

Le gouvernement fédéral a la possibilité concrète d'agir maintenant en investissant dans une stratégie nationale sur la santé oculovisuelle et les soins de la vue, sous la supervision de l'Agence de la santé publique du Canada ou de Santé Canada. L'ACO a déterminé qu'une telle stratégie répondrait à l'exigence d'une approche fondée sur des données probantes appuyée par un bureau de la vision, des investissements accrus pour la recherche réellement « faite au Canada », un système solide assurant l'uniformité et la fiabilité des médicaments pour le traitement et le diagnostic des maladies et des problèmes oculovisuels, l'amélioration de l'accessibilité aux services pour les personnes qui vivent dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones, et le financement d'une campagne nationale de sensibilisation du public



canadien à l'importance de la santé oculovisuelle et des soins de la vue. Il est maintenant temps d'appuyer la promotion de la santé et la prévention des maladies par des investissements qui favorisent un accès efficace aux services de santé oculovisuelle et de soins de la vue.

L'ACO suggère de reproduire la stratégie nationale existante de l'Agence de la santé publique du Canada, qui consiste à établir des directions spécialisées, appelées « bureaux », pour des disciplines professionnelles, des maladies et des problèmes de santé particuliers. Au cours de la première année d'existence de ce bureau, l'ACO propose la nomination d'un dirigeant principal de la vision issu de la communauté des professionnels de la santé oculovisuelle qui orientera et élaborera une politique fédérale sur la vision s'inscrivant dans les cadres existants et le mandat établi de l'ASPC. Le dirigeant principal de la vision, en collaboration avec les membres du portefeuille, s'efforcera d'officialiser un mandat décrivant les fonctions de base, les rôles, les priorités et les jalons du bureau. De plus, le dirigeant principal de la vision élaborerait un plan de communication exhaustif afin de faire connaître le bureau au sein du portefeuille fédéral de la santé et de communiquer clairement son mandat aux intervenants externes. Étant donné que plus de 8 millions de Canadiens sont à risque de problèmes menaçant leur vue, il est essentiel de régler ces détails administratifs dès le début du processus pour créer une stratégie nationale de la vision efficace.

Un sondage mené en janvier 2023 par Abacus Data a démontré que 67 % des Canadiens étaient en faveur d'un rôle accru du gouvernement fédéral dans la santé oculaire et les soins de la vue. De plus, de 76 à 77 % des Canadiens appuyaient l'idée d'une stratégie fédérale sur la santé oculaire qui cernerait les besoins en matière de formation, d'éducation et d'orientation des professionnels de la santé responsables de la santé oculaire; de veiller à ce que Santé Canada étudie rapidement de nouvelles applications pour les traitements et les appareils utilisés pour traiter les affections oculaires; de promouvoir la recherche et d'améliorer la collecte de données sur la prévention et le traitement des maladies oculaires; de définir des stratégies spécifiques sur la façon d'améliorer l'accès aux soins de la vue pour les populations mal desservies, notamment les populations autochtones, les enfants et les personnes âgées; et de favoriser l'échange d'information et de connaissances entre les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui concerne les maladies oculaires et leur prévention². Même si cela aurait dû être fait il y a longtemps, le gouvernement fédéral a l'occasion de devenir un véritable chef de file en matière de santé oculovisuelle et de soins de la vue. Dans le cadre du mandat de mieux-être et de prévention de l'Agence de la santé publique du Canada, une stratégie nationale sur la vision fixerait des objectifs mesurables pour combler les écarts dans les résultats en santé liés aux soins de la vue.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada élargisse la liste des professions admissibles au programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études pour inclure les optométristes dans le but de régler efficacement les problèmes d'accès aux soins auxquels font face les personnes vivant dans les milieux ruraux, les régions éloignées ou peu peuplées et les communautés autochtones.



Le programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études encourage actuellement les médecins et le personnel infirmier à pratiquer dans des collectivités et des régions mal desservies, mais ce soutien n'est pas offert aux optométristes. L'exonération des prêts d'études est essentielle pour faciliter le recrutement et le maintien en poste de professionnels de l'optométrie dans ces régions. Il est impératif d'élargir la portée de ce programme pour inclure les optométristes et répondre au besoin urgent d'améliorer l'accès aux soins de la vue dans les collectivités rurales et éloignées.

De plus, le programme canadien d'exonération du remboursement des prêts d'études, bien qu'il soit avantageux, ne reconnaît pas la contribution vitale des optométristes au système de santé en tant que *fournisseurs de soins de santé primaires et représentants de première ligne de la santé visuelle*. Le coût des études en optométrie au Canada est proche de 100 000 \$. Compte tenu de cet engagement financier important et du rôle essentiel que les optométristes jouent dans la santé oculovisuelle et les soins de la vue, il est équitable qu'ils reçoivent un niveau proportionnel d'exonération des prêts d'études, équivalent au soutien fourni aux médecins. Pour reconnaître l'importance des soins de la vue, il est crucial d'étendre ce soutien aux optométristes pour améliorer l'accès aux services de soins de la vue dans les collectivités rurales et éloignées.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada honore son engagement de travailler en partenariat avec les communautés autochtones afin d'obtenir les meilleurs résultats pour la santé des gens et de veiller à ce que les systèmes de santé de notre pays respectent les besoins uniques des peuples autochtones en incluant des services de santé oculovisuelle et de soins de la vue appropriés par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone.

Au Canada, il existe un contraste frappant entre les résultats en soins de santé de la population générale et ceux des peuples autochtones. Bien que le Canada soit doté d'un système de soins de santé universel, les collectivités autochtones font face à d'importants obstacles pour accéder à des services de santé oculovisuelle et de soins de la vue de qualité. L'ACO est très fière de ses membres dévoués inscrits au programme des services de santé non assurés (SSNA). La prestation de services de santé oculovisuelle et de soins de la vue aux patients autochtones ne s'attaque qu'à un faible pourcentage des obstacles à l'accès aux soins, et c'est insuffisant. Les optométristes inscrits connaissent de première main les lacunes des services de soins de la vue dans les collectivités autochtones. L'ACO a cerné une occasion d'améliorer l'accès juste et équitable à des services de soins de la vue de qualité et adaptés à la culture par l'entremise du Fonds d'équité en santé autochtone. Cet investissement fédéral de 2 milliards de dollars sur 10 ans favoriser un plus grand contrôle des Autochtones sur les services de santé et cible les défis uniques auxquels les peuples autochtones du Canada sont confrontés pour obtenir de meilleurs résultats en matière de santé. Les optométristes sont prêts à collaborer avec les partenaires autochtones et leurs collectivités pour combler ces lacunes en offrant des services de soins de la vue de qualité qui correspondent aux priorités en matière de santé des



Autochtones, et à travailler à éliminer les inégalités en santé.

L'ACO recommande que les services de soins de la vue soient un élément important inclus dans la conception et la mise en œuvre de l'offre du Fonds d'équité en santé autochtone, en faisant la promotion des services de soins oculovisuelle compris dans ce programme de fonds complet. Les collectivités autochtones pourraient répondre aux besoins individuels de chaque groupe démographique en matière de santé visuelle et de soins de la vue et permettraient de mieux gérer et d'amplifier les ressources nécessaires à une prévention et à une gestion plus complètes des maladies, à la promotion de la santé et au soutien des communautés de soins de santé qui fournissent des services à ces Canadiens.

D'autres données laissent entrevoir l'impact majeur du coût de la perte de vision sur l'économie dans son ensemble :

- Augmentation des taux de blessures et de traumatismes physiques (p. ex. liés à des chutes), et des accidents de la route, en particulier chez les personnes âgées³.
- Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts liés à la perte de vision sont des coûts médicaux qui ne sont pas liés aux yeux⁴ (c'est-à-dire tout ce qui va des soins palliatifs à l'ergothérapie).
- La perte de vision est plus fréquente chez les nouveaux arrivants que chez les personnes nées au Canada⁵.
- Trente-quatre pour cent (34 %) des Autochtones atteints de diabète indiquent que cela a un effet sur leur vision⁶.
- **Plus de 2 000 lésions oculaires** surviennent chaque jour au Canada⁷.
- Les personnes ayant une perte de vision courent un plus grand risque d'isolement social et de participation réduite à la vie communautaire⁸.
- Les personnes ayant une perte de vision présentent des besoins plus complexes et des comorbidités (le diabète, l'hypertension, des incapacités physiques ou cognitives)⁹.

En terminant, les optométristes canadiennes et canadiens applaudissent les efforts considérables du gouvernement en faveur de la stabilité économique, et nous sommes heureux d'avoir l'occasion de contribuer à une solution. Nous serions heureux de pouvoir expliquer plus précisément comment l'ACO peut appuyer le gouvernement, notamment par les moyens suivants : la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la santé oculovisuelle et les soins de la vue à l'ASPC ou à Santé Canada; l'inclusion des optométristes dans le programme canadien d'exonération de remboursement des prêts d'études afin d'inciter un plus grand nombre de fournisseurs de soins de la vue primaires à travailler dans les régions éloignées et mal



CANADIAN ASSOCIATION OF OPTOMETRISTS
ASSOCIATION CANADIENNE DES OPTOMÉTRISTES

desservies; et des partenariats avec les collectivités autochtones afin d'obtenir les meilleurs résultats pour la santé visuelle des gens, tout en contribuant à un système de santé plus résilient qui comprend des services de soins de la vue et respecte les besoins uniques des peuples autochtones, le tout financé par le Fonds d'équité en santé autochtone.

L'Association canadienne des optométristes (ACO) est le porte-parole national de l'optométrie. Les optométristes sont des fournisseurs de soins de santé primaires indépendants et forment la première ligne de la santé visuelle. Les optométristes exercent dans divers milieux; la plupart travaillent en pratique privée, d'autres dans des cliniques, des hôpitaux, des centres de santé communautaires, des entreprises, en recherche, en enseignement ou en administration. Reconnue au Canada et à l'étranger comme un chef de file de la défense des intérêts de la profession, l'ACO est déterminée à offrir leadership et soutien à ses plus de +7 900 membres (optométristes, étudiants et étudiantes, ainsi qu'assistants et assistantes optométriques) afin de promouvoir des yeux en santé et une vision claire pour tous les Canadiens et Canadiennes. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site www.opto.ca.



Références

1. AGENCE INTERNATIONALE POUR LA PRÉVENTION DE LA CÉCITÉ, *Vision Atlas*, 2020. Accessible à l'adresse : <https://www.iapb.org/fr/learn/vision-atlas/>.
2. ABACUS, *Vision Care and Canadians*, janvier 2023.
3. INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2017 », rapport, 2017. Ottawa (Ontario) : ICIS.
4. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Qu'est-ce que l'approche axée sur la santé de la population?*, 2012. Accessible à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/approche-axee-sur-la-sante-de-population.html>.
5. BUHRMANN, R. et coll., « Vision Health: evidence review for newly arriving immigrants and refugees », annexe 17 dans Pottie K., Greenway, C., Feightener, J. et coll., « Evidence-based clinical guidelines for immigrants and refugees », *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 183, n° 12, 2011, E824-925, doi : 10.1503/cmaj.090313.
6. STATISTIQUE CANADA, *Enquête auprès des peuples autochtones*, 2012.
7. GORDON, K. D., « The incidence of eye injuries in Canada », *Revue canadienne d'ophtalmologie*, vol. 47, n° 4, 2012, p. 351-353, doi : 10.1016/j.jcjo.2012.03.005.
8. DELOITTE, « The cost of vision loss and blindness in Canada », rapport, *Conseil canadien des aveugles*, mai 2021 [EN ANGLAIS]. Accessible à l'adresse : <https://www.fightingblindness.ca/wp-content/uploads/2021/12/Deloitte-Cost-of-vision-loss-and-blindness-in-Canada-report-May-2021.pdf>.
9. CUMBERLAND, P.M. et J. S. RAHI, « Visual function, social position, and health and life chances: the UK biobank study », *JAMA Ophthalmology*, vol. 134, n° 9 (2016), p. 959-966, doi : 10.1001/jamaophthalmol.2016.1778.